



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 ct. P. B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 67 ct. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.



ANGLETERRE.

Fonds anglais du 29 mai. Réd.; cons., 83 3/4; cons. à terme, 84; mexicains, 68 7/8; colombiens, 31 1/2.

— Les fonds continuent à hausser; il paraît que la résolution de la banque d'Angleterre de fournir aux banques provinciales de ses billets pour les mettre en circulation au lieu des billets de ces banques, contribue puissamment à cette amélioration.

— Le bateau à vapeur l'Entreprise, destiné aux Grecs, a dû partir samedi dernier du bassin du port de Devenport où il avait été conduit pour être réparé. Les officiers qui le commandent, assurent qu'il sera maintenant en état de tenir la mer.

— Le Cambridge, vaisseau de la marine royale, venant de Lima et de Rio-Janeiro, est arrivé à Portsmouth, avec environ 160,000 liv. st. Les lettres qu'il apporte de Rio Janeiro sont postérieures de deux jours à celles qui sont arrivées par le dernier paquebot. Ces lettres confirment pleinement les nouvelles publiées il y a quelques jours relativement aux événements survenus dans la Banda orientale. Les négociants comptent sur la paix avec Buenos-Ayres. Ils se foudent principalement sur la débilité que l'empereur trouverait pour faire la dépense d'un armement de dix mille hommes qui serait nécessaire pour la continuation de la guerre.

— Ce matin la nouvelle d'une forte mésintelligence entre le Brésil et les Etats-Unis, a excité beaucoup de sensation.

— La séance d'hier au soir dans la chambre haute, a été sans intérêt majeur. Sur la pétition d'Edward Gibbon Wakefield, la chambre a permis à ce pétitionnaire de comparaître devant elle, afin de s'opposer au bill d'annulation de son mariage avec Miss Turner.

Dans la chambre des communes, séance du même jour, M. Portman a présenté une pétition des producteurs de laine qui demandent la protection de la chambre contre l'importation des laines étrangères qui a lieu par suite de la réduction des droits d'entrée sur cet objet. Après quelques discussions cette pétition a été reçue. La chambre s'est ensuite occupée de l'affaire de l'élection du bourg de Penryn. Le bill a été adopté et la chambre est ajournée.

— Des lettres de Berlin, qu'on a reçues aujourd'hui, disent que S. A. R. le duc de Clarence a complètement recouvré la vue.

AFFAIRES DE LA GRECE

Corfou le 1^{er} mai. — L'amiral Cochrane et le général Church, après avoir prêté serment de fidélité à l'assemblée, munis des papiers de leur commandement, se sont embarqués à Poros le 19 avril, le premier pour les parages de l'Attique, et le second pour Mégare, où se rassemblent les troupes du Péloponèse pour aller au secours de leurs frères devant la ville d'Athènes, que Koutachi assiège encore. Le colonel Gordon, à la tête de trois mille Grecs, s'est rendu en Béotie; il est chargé de couper la communication du séraskier avec la Thessalie et le Négrepont. L'ennemi recevait les vivres pour son camp dans l'Attique.

Les troupes d'Ibrahim-Pacha, renfermées à Coron et Modon, souffrent du manque de vivres; pour remédier à ce mal, le fils du vice-roi achète de la farine des vaisseaux européens qui en font le commerce. La même disette s'étant fait sentir dans la garnison de Tripolitza, Ibrahim envoya le 12 du mois dernier, quarante mules chargées de vivres, mais ces provisions ne purent parvenir à leur destination; le général Colipoulo, qui s'était rendu sur les confins de la Messénie, et le capitaine Démétrius, à la tête de quelques Maniotes, avertis de l'arrivée de ce convoi, occupèrent d'avance les postes des défilés, et fondirent sur le corps d'Arabes qui escortait ces munitions de bouche. Les barbares, après une résistance opiniâtre de quatre heures, furent forcés de se retirer, et les Grecs se rendirent maîtres de ce butin, si précieux au milieu de la famine générale du pays.

FRANCE.

Paris, le 30 mai. — La discussion du budget continue à la chambre des députés. M. Dupin y est entré hier en même tems que M. Bertin-Devaux: il a pris place au côté gauche.

— Ces jours derniers, M. de Maubreuil a fait assigner pour le vendredi, 15 juin, jour où son affaire sera plaidée, MM. le prince de Talleyrand, Anglès, Dupont et Bourienne, comme

signataires des fameux ordres. Il a également fait assigner MM. Vitrolles et Roux-Laborie. Une seconde assignation présentera, dit-on, des noms non moins marquants.

— Un sieur Ideler vient de publier à Berlin une brochure dans laquelle il essaie de démontrer que Jésus-Christ est venu au monde six ans avant l'époque fixée par l'histoire, et que par conséquent l'année 1827 doit être l'année 1833.

— On lit dans l'Echo du Midi: « Notre correspondant de Madrid nous apprend qu'une nouvelle levée de boucliers a eu lieu, dans les montagnes de l'Aragon, par quelques misérables révolutionnaires espagnols. Les volontaires royalistes de Tamarita sont tombés sur cette nouvelle bande, ont tué plusieurs individus et dispersé le reste. »

— Voici un fait incroyable: M^{lle} Mars a été sifflée à Bordeaux..... Cet événement demande une explication. Les premiers jours, les élégans de la ville avaient fait irruption sur le théâtre, et tellement fatigué M^{lle} Mars par leurs regards et leurs discours indiscrets, qu'elle a demandé et obtenu que les coulisses fussent interdites à ces messieurs: ils se sont piqués et ils ont sifflé.

Pendant que M^{lle} Mars éprouvait ce désagrément à Bordeaux, on la condamnait à Paris à un jour de prison et 6 francs d'amende, parce qu'on avait négligé de balayer le devant de son hôtel; mais M^{lle} Mars s'est rendue opposante, et la condamnation a été reportée sur le concierge.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 2 JOUR.

ELECTION DU DISTRICT D'ALLEUR.

Les électeurs du district d'Alleur viennent de se recomman-der à l'estime de la province par la nomination de M. l'avocat De Sauvage aux Etats-Provinciaux. Par un heureux effet de la publicité qui règne au bureau, le ferme attachement de M. De Sauvage aux franchises constitutionnelles s'est manifesté souvent de la manière la plus honorable. Le nouveau député est un de ces hommes, trop rares dans le pays, qui, malgré les nombreuses occupations de leur état, savent encore, par des études larges et constantes, se tenir au courant des connaissances et des idées nouvelles indispensables à l'homme public, et doués en même tems d'une raison assez forte pour ne point reculer devant leur application.

Depuis un an M. De Sauvage fait partie du conseil municipal de la ville de Liège; et le mystère, qui, malheureusement, entoure les délibérations d'un corps chargé d'intérêts généraux, n'a pu cacher cependant que, là comme au bureau, M. De Sauvage se montre défenseur éclairé des principes constitutionnels et religieux observateur des obligations que lui impose son mandat.

Appelé aujourd'hui à des fonctions plus élevées dans la hiérarchie représentative, placé sur un théâtre plus propre au développement des qualités du publiciste, les talents de M. De Sauvage vont recevoir un emploi plus favorable encore aux intérêts de ses commettants.

Indépendance de position, indépendance de caractère, lumières, talents, tout concourt à justifier le choix des électeurs du district d'Alleur; et les ayant-droit, à leur tour, doivent se féliciter d'avoir confié leurs pouvoirs à des hommes qui en ont fait si bon usage.

DES RÉELECTIONS.

Le résultat des opérations électorales qui ont eu lieu hier à Liège a confirmé l'observation, souvent faite, que, chez nous, les élections ne sont d'habitude que des réélections. Il se peut, il faut même présumer que les membres réélus méritent cette faveur; mais l'huis-clos des séances provinciales placé l'opinion publique dans l'impossibilité de sanctionner, en connaissance de cause, cette prorogation de pouvoirs.

Des cinq membres réélus à Liège, M. Bellefroid, connu comme avocat distingué, est le seul sur les capacités administratives duquel on puisse, par induction, porter quelque jugement.

Cette ignorance forcée de la conduite administrative du député provincial contribue à entretenir chez les uns, cette indifférence fâcheuse pour les hommes et les choses publiques; chez les autres, le mécontentement et la défiance.

L'habitude, jusqu'ici à peu près invariable parmi nous, de réélire toujours les membres sortants, a d'ailleurs en soi plus d'un inconvénient.

On dira qu'il y a présomption que celui qui, pendant plusieurs années, a exercé des fonctions quelconques, y est plus apte qu'un autre qui y sera pour la première fois appelé. Il y a du vrai dans cette objection, et personne ne prétend d'ailleurs prohiber toute réélection. Ce n'est qu'à l'abus qu'on veut s'en prendre.

Dans un pays comme le nôtre, où il y a si grand besoin et en même temps si grand manque d'esprit public, ce qui importe beaucoup, à l'époque où nous vivons, c'est d'attacher le plus de citoyens possible à la chose publique, de les former aux affaires générales, de les sortir d'une sphère trop personnelle, pour leur faire sentir qu'ils sont quelque chose dans l'état, et qu'ils lui doivent quelque chose.

Croit-on d'ailleurs qu'il soit si difficile de trouver aujourd'hui des hommes qui, sans avoir administré, n'en sont pas moins très capables de faire des administrateurs? Les universités, le barreau, le commerce n'en pourraient-ils fournir au besoin, et renouveler, régénérer, en quelque sorte, par l'introduction d'hommes nouveaux, des administrations qui peuvent être vieilles et routinières? Ne serait-ce pas un spectacle à la fois affligeant et bizarre que de voir les administrés marcher en avant et les administrateurs rester stationnaires? Et n'est-ce pas là cependant que pourrait conduire la réélection transformée en système?

L'ordre équestre de la province de Limbourg, réunis à Maestricht, a renouvelé hier son tiers sortant des États-Provinciaux. Ont été réélus M. L. de Lenarts, J. F. A. de Borman, P. A. S. Kerens, B. A. F. J. Van Aefferdén, le baron C. P. F. de Riedesel-d'Eisenbach, le comte H. F. F. J. de Liedekerke, et M. le comte L. J. de Renesse a été nommé en remplacement de M. Van den Santheuvel, qui avait manifesté le désir de ne pas être réélu, parce que sa santé ne lui permettait plus de s'occuper des affaires avec l'assiduité nécessaire.

M. le comte L. J. de Renesse avait été admis la veille, avec MM. A. H. T. Michiels de Verduynen et Ch. P. J. baron de Cecil, à faire partie de l'ordre.

Le conseil de Régence de Maestricht, procédant à la même élection, a réélu M. F. X. Kerens de Wilre, et a nommé M. F. Van Panhüys, en place de M. F. A. Pichot.

M. le ministre de l'intérieur est parti de Bruxelles la nuit dernière pour La Haye.

— Le nombre des sociétés d'harmonie qui se sont fait inscrire pour le concours qui aura lieu à Bruxelles se portait le 31 mai à dix heures du soir, à quinze: Voici le nom des villes auxquelles appartiennent ces sociétés.

Courtrai, Huy, Hamme, Mons, Bruges, Louvain, Hal, Ruremonde, Wavre, Namur, Willebrouk, Gand, Braine, Wasme, et Bornhem.

— On lit ce qui suit dans un journal de Bruxelles.

Un philhellène français, agent du gouvernement grec, M. Féburier, ingénieur en chef de l'île de Samos, qui se trouvait depuis quelques jours à Bruxelles, a obtenu du comité hellénique un subside pour faire construire en Grèce, différents brûlots qui doivent faire partie de l'escadre de lord Cochrane. Il est parti aujourd'hui pour Liège, dans le dessein d'y solliciter du comité Grec de cette ville, quelques secours pour la Grèce.

— Le résultat de la séance du 25 Mai, à la chambre des lords, a fait connaître la majorité qui appuie le nouveau ministère anglais. 120 voix se sont prononcées en faveur de la proposition du gouvernement et 63 contre. Nulle question n'était plus propre cependant à provoquer une forte opposition dans la chambre des pairs. On sait que les lois sur les grains sont celles qui doivent le plus vivement affecter les intérêts, et par conséquent les opinions de l'aristocratie territoriale. La majorité qui s'est prononcée dans cette occasion donne la mesure de ce qu'elle sera dans de simples questions de cabinet et de politique extérieure.

— Avant hier, vers 6 heures du soir, un orage aussi violent que prompt éclata sur la ville de Maestricht, dans la direction du sud-ouest au nord-est. Des torrens de pluie entremêlés de grêlons de l'épaisseur d'une noix, tombèrent en abondance. Quantité de vitres, placées dans la direction du vent, ont été brisées. A 7 heures, la pluie avait cessé, le ciel s'était éclairci; mais vers huit heures, les éclairs ont reparu avec la pluie, sans que ce second orage ait eu les suites funestes du premier.

Nous n'avons pas encore reçu des détails exacts sur les dégâts que l'orage a occasionnés dans nos campagnes. Nous apprenons seulement que les environs de Maestricht ont peu ou point souffert et qu'il s'est particulièrement étendu sur le rayon compris entre Looz et Tongres, en se dirigeant ensuite par les communes de Hoesselt, Waltwilder, Bilsen, etc., vers la Campine.

(Journal de la province de Limbourg.)

Bel exemple d'Indépendance Judiciaire.

Le Deuxième Conseil de guerre de Paris, a prononcé, le 28 Mai dernier, un jugement qui prouve à quel point, malgré les efforts d'une administration rétrograde, les idées constitutionnelles font des progrès en France.

Un jeune soldat de la classe de 1825 a été traduit devant ce Conseil, sous la prévention de désertion à l'intérieur. Après avoir été inscrit sur le registre matricule de l'armée, il alla habiter la province, laissant à son frère, chez lequel il logeait, le soin de lui faire parvenir sa lettre de mise en activité. Il informa le maire de son nouveau domicile et de sa situation, et le pria, s'il recevait quelque ordre, de lui en faire part, en s'engageant à

obéir à l'autorité. Mais la gendarmerie qui percevait, comme on le sait, une somme pour chaque capture de conscrit, procéda à l'arrestation de ce prétendu retardataire, et il fut conduit de brigade en brigade jusqu'à Paris, où M. le lieutenant-général comte Contard l'a fait mettre en jugement, conformément aux instructions ministérielles.

M. Duchatelet, capitaine-rapporteur, après avoir exposé les faits de la cause, a rendu, par sa noble impartialité, le défenseur inutile; cet officier a démontré que sous le régime actuel, les circulaires et les instructions ministérielles ne pouvaient créer un délit que ne sanctionnait pas la loi, dans laquelle seule une condamnation pénale doit être puisée. « Quoique Juges d'exception, a-t-il dit, les Juges militaires ne peuvent appliquer que des peines prononcées par une disposition législative, et dès lors vous devez renvoyer l'accusé des fins de la plainte. »

Le conseil a accueilli ces conclusions, et ordonné la mise en liberté de l'accusé.

Puissent les tribunaux civils de la Belgique, où l'esprit qui anime le pouvoir est si différent, ne jamais se montrer moins constitutionnels et moins indépendans que les tribunaux militaires de nos voisins!

ORGANISATION JUDICIAIRE.

Au moment où il s'agit de l'établissement de la haute-cour en conformité de l'article 175 de la loi fondamentale, il ne sera, sans doute, pas sans intérêt de reproduire le tableau de ce mouvement dont le résultat doit faire juger dans laquelle des deux grandes divisions du royaume la justice, l'intérêt public et le bon sens demandent que cette cour soit placée.

EN DIX ANNÉES, il a été traité.

EN MATIÈRE CIVILE.

A la cour supérieure de justice de Bruxelles. : 5263)
A la cour de Liège. : 2735) 7998
A la cour de La Haye. : 1633)

EN MATIÈRE COMMERCIALE.

A la cour de Bruxelles. : 1089)
A la cour de Liège. : 247) 1336
A la cour de La Haye. : 307)

EN MATIÈRE D'IMPOSITIONS.

A la cour de Bruxelles. : 140)
A la cour de Liège. : 224) 364
A la cour de La Haye. : 37)

La cour de Bruxelles a jugé, dans le courant de dix années, 1608 affaires civiles de la seule province du Brabant méridional, c'est à dire autant que la cour de La Haye en a jugé pendant toutes les provinces septentrionales ensemble dans le même espace de temps.

La province d'Anvers, dont les appels en matière civile sont les moins nombreux à la cour de Bruxelles, en a eu, en dix ans, 791; et la province septentrionale qui en a le plus fourni à la cour de La Haye est la Hollande septentrionale; elle en a donné 276.

La province de Hainaut et la province de la Flandre orientale qui chacune, ont fourni moins d'affaires à la cour de Bruxelles que la province du Brabant méridional, en ont toutefois fourni chacune, plus que n'ont fourni à la cour de La Haye les provinces réunies de Brabant septentrional, Gueldre, Hollande méridionale, Zélande, Utrecht, Frise, Overysse, Groningue et Drenthe.

Cette dernière en a fourni 36 en dix ans; c'est un peu plus que 3 par an.

La province de la Flandre occidentale en a fourni autant que les neuf provinces septentrionales que nous venons de nommer.

En matière commerciale, la seule province d'Anvers et celle du Brabant méridional ont fourni, chacune, plus d'affaires que toutes les autres provinces ensemble.

La province du nord qui a fourni le plus d'affaires commerciales à la cour de La Haye, est celle de la Hollande septentrionale et celle-ci n'a fourni qu'un nombre égal, à peu de chose près, celui qu'a fourni à la cour de Bruxelles la province de Flandre occidentale, qui en a fourni le moins à la cour de Bruxelles.

En matière d'impositions, deux provinces du nord seulement ont fourni, dans le cours de 10 années, des affaires à la cour de La Haye: le nombre de ces affaires a été de 37, et la seule province de Liège en a donné tout juste cinq fois autant, savoir: 185.

Ces données, dont nous garantissons l'exactitude, suffisent pour nous, pour confirmer dans leur opinion ceux qui pensent que la haute-cour, placée dans le nord du royaume, sera une dérision, et pour rectifier les idées d'autres personnes qui n'y voient qu'une question indifférente.

SIX MOIS EN RUSSIE, par M. Ancelot.

(Bruxelles. — Auguste Wahlen.)

De ses six mois de séjour en Russie, M. Ancelot en a passé trois à St.-Petersbourg et trois à Moscow. C'est dans ces deux capitales qu'il a établi le siège de ses observations un peu superficielles, et recueilli les anecdotes dont il a semé le récit de son voyage écrit sous la forme épistolaire. Nous choisissons quelques-unes et des autres, celles qui nous semblent le plus dignes d'être retenues.

Concert à Mittaw. — J'ai assisté à un concert donné au profit des pauvres par une demoiselle qui appartient à l'une des premières familles de Mittaw: fort riche, âgée de 35

elle a jusqu'à ce jour refusé de se marier. Cultivant la musique avec passion, elle a acquis un merveilleux talent sur un instrument qu'on n'est pas accoutumé à voir dans les mains d'une femme, le violon, et les amateurs accourus de trente lieues à la ronde pour l'entendre, n'hésitent pas à la placer sur la même ligne que Rode et Lafont, dont ils ont pu apprécier le mérite pendant le séjour de ces artistes en Russie.

Fabrication de la monnaie. — La fabrication des pièces d'or et d'argent se fait à Pétersbourg à l'aide de deux machines à vapeur qui communiquent le mouvement à toutes les autres; et depuis la nouvelle organisation qui eut lieu en 1806, on peut, dans des cas urgents, frapper par jour pour 300,000 roubles de monnaie.

Superstition Russe. — Le peuple Russe, le plus superstitieux des peuples; ne professe cependant aucun respect pour les ministres des cultes. Une influence funeste est attribuée par le peuple à la rencontre fortuite d'un prêtre, d'un moine ou d'une religieuse; et ce n'est qu'en prenant le soin de cracher trois fois par dessus son épaule gauche, qu'un paysan Russe peut conjurer les malheurs que l'aspect d'un prêtre doit nécessairement amener pour lui durant toute la journée. Ce que j'avance là, je l'ai vu.

Instruction de femmes. — Chez la plupart des femmes, j'ai trouvé une instruction variée jointe à une extrême finesse d'esprit, une connaissance souvent approfondie des différentes littératures de l'Europe, et une grâce d'élocution que pourraient envier beaucoup de françaises. C'est surtout chez les jeunes personnes que ces qualités se font plus particulièrement remarquer. Il est assez commun de rencontrer à Pétersbourg des demoiselles parlant avec une égale facilité le français, l'allemand, l'anglais et le russe; j'en pourrais citer qui écrivent dans ces quatre langues et dont le style est remarquable par une rare correction, jointe à une grande élégance.

Jours de fêtes. — Les jours de fêtes sont si multipliés en ce pays et chomés si scrupuleusement, que de compte fait, il n'y a pour les ouvriers, pour les établissements publics, pour les marchands et les écoles que six mois de travail dans l'année.

Le comte Xavier de Maistre. — J'ai eu l'occasion de voir M. le comte Xavier de Maistre, auteur du voyage autour de ma chambre, et du Lépreux de la Vallée d'Aoste. J'ai rencontré cet écrivain amateur dont les ouvrages ont obtenu un si légitime succès dans cette France qu'il n'a jamais vue, et qu'à peine il désire visiter; j'attachais d'avance un grand prix à la conversation de cet homme qui a semé tant d'esprit dans le premier de ces opuscules, et empreint le second d'un sentiment si profond et si vrai. J'ai causé ou plutôt j'ai essayé de causer avec lui, et je me suis empressé en rentrant chez moi, de relire ses ouvrages.

Juges et procédure. — Afin d'offrir aux plaideurs une sorte de garantie de l'équité de leurs juges, on a rendu ceux-ci responsables des arrêts qu'ils prononcent, c'est-à-dire, qu'après leurs trois années d'exercice à peine expirés, ils peuvent être attaqués par celui qu'ils ont condamné, et traînés comme accusés, devant le tribunal où naguère ils siégeaient comme juges.

Je me suis servi du mot *plaideur*. Ce mot ne doit pas être pris à la lettre. On ne plaide point ici: les avocats donnent des consultations; on juge d'après l'examen des pièces, et il n'y a pas d'audience publique.

Représentations théâtrales. — J'ai assisté à toutes les représentations théâtrales qui ont eu lieu à Moscou: j'ai vu des traductions du *Misanthrope*, du *Tartuffe*, de la *Coquette Corrigée* et de deux opéras français, (*le Nouveau Seigneur du Village* et *Jean de Paris*). On n'a point joué de tragédies. La littérature dramatique ne s'est point soustraite à cette espèce d'imitation qui a présidé, depuis un siècle, à tout ce qui s'est fait en Russie, le petit nombre de poètes qui ont choisi leurs sujets et leurs héros dans les annales de leur patrie, ont encore suivi les traces de nos grands écrivains; la forme de leurs drames, les caractères, les pensées même, ils ont tout emprunté à la France.

Les ouvrages que j'ai vus représenter ont été exécutés avec un ensemble fort satisfaisant, et madame Kolossowa, jeune et belle actrice qui a passé plusieurs années à Paris, qui a reçu les conseils et les leçons de Melle. Mars, a déployé un véritable talent dans les rôles de Célimène, Elmire, et de Julie.

Les écrivains dramatiques ne reçoivent aucune rétribution pour leurs ouvrages; leurs entrées ne leur sont pas même accordées dans le théâtre où se jouent leurs pièces; le seul avantage qui leur soit concédé, pour prix de leur travail, est une représentation à leur bénéfice du nouveau drame qu'ils ont composé; encore cette représentation ne doit-elle être que la troisième, de sorte que si la pièce n'a pas obtenu un grand succès, cet avantage devient à peu près nul. Ils ont du moins l'agrément de n'être jamais sifflés, car ici l'improbation ne s'exprime que par le silence et par l'éloignement du public.

Littérature. — J'ai vu M. Kriloff, qui doit à de charmantes comédies, et plus encore à ses fables une réputation devenue européenne. On l'a surnommé le La Fontaine de la Russie, il porte dans le monde une distraction silencieuse qui ajoute à la ressemblance.

Parmi les poètes, on remarque aussi M. Joukowski réputé l'un des meilleurs de la Russie, et le jeune et malheureux Pouchkin, que les événements politiques ont exilé au fond d'une province éloignée.

Les frères Bestoujeff et surtout le jeune Ryleef, ont aussi publié différentes compositions poétiques fort remarquables.

Compromis dans la conspiration qui éclata à l'époque de l'avènement de l'empereur Nicolas, ils ont été victimes de leur saint enthousiasme pour la liberté. La *confession de Nalvaiko* est un poème étincelant de poésie, où il semble que le malheureux Ryleef averti de sa destinée future, ait voulu consigner son histoire. En voici un fragment:

« O mon père, cessez de me répéter que je vais commettre un péché. Vos paroles sont vaines. Ne vous efforcez plus de m'intimider; abrégez vos saintes exhortations. Mon enfer à moi, c'est l'esclavage de l'Ukraine; mon paradis, c'est sa liberté. »

« Dès le berceau, l'amour de l'indépendance a brûlé mon âme. Ma mère et mes sœurs me parlaient, dans leurs chansons, du vieux temps et de son bonheur. Alors, nul de nous, suffoqué par une vile crainte, ne rampait aux pieds des Sarmates; alors nul ne traînait ici des jours flétris par un esclavage odieux et pesant... Nuit et jour une seule pensée me poursuit comme une ombre. Elle m'agite, et dans le repos du champ paternel, et dans la bruyante caravane, et dans la chaleur de la mêlée, et pendant la prière au pied des saints autels: « Il est temps, murmure incessamment une voix secrète, il est temps d'immoler les tyrans de l'Ukraine. »

« Je ne l'ignore pas; un abîme s'ouvre devant le premier qui s'élève contre les oppresseurs d'une nation. Le destin m'a choisi... Mais, dites-le-moi, dans quel pays, dans quel siècle, l'indépendance reconquise n'a-t-elle pas voulu des victimes? Je mourrai pour le pays qui m'a vu naître! Je le sais! je le sens; et c'est avec délices, ô mon père, que je bénis le sort qui m'est réservé. »

On peut rapprocher de ce morceau brûlant de poésie et de patriotisme, cette autre pièce intitulée: *Le poignard*, que M. Ancelot traduit sans faire connaître le nom de l'auteur, dans la crainte sans doute de le compromettre.

CHANSON NOUVELLE DE BÉRANGER.

Nous recevons de Paris une chanson inédite de Béranger. On peut être assuré de son authenticité attendu qu'elle a été copiée sur le manuscrit de l'auteur. Le lecteur y retrouvera sous les formes naïves de la poésie et la couleur mélancolique de la pensée une marque connue du cachet de Béranger, et cette espèce de culte que le poète semble avoir voué à Napoléon, du jour où commencèrent ses grandes infortunes. Nous pensons que cette chanson, comme beaucoup d'autres de Béranger, a besoin pour être bien appréciée, d'être lue plus d'une fois. C'est la dernière de celles qu'il a composées. Au moment où elle nous a été envoyée il en achevait une autre sur le licenciement de la garde-nationale de Paris.

AIR: *Passez votre chemin, beau Sire,*

On parlera de sa gloire (1),
Sous le chaume bien long-tems;
L'humble toit dans cinquante ans,
Ne connaît pas d'autre histoire.
Là viendront les villageois
Dire alors à quelque vieille:
« Par des récits d'autrefois,
« Mère, abrégez notre veille.
« Bien, dit-on, qu'il nous ait tant,
« Le peuple encore le révère,
Où le révère;
« Parlez-nous de lui, grand'mère,
« Parlez-nous de lui. »

— Mes enfans, dans ce village,
Suivi de rois, il passa;
Voilà bien long-tems de ça:
Je venais d'entrer en ménage.
A pied grimant le côteau,
Où pour voir je m'étais mise,
Il avait petit chapeau,
Avec redingotte grisée.
Près de lui, je me troublai,
Il me dit: « Bon jour, ma chère. »
« Bon jour, ma chère:
— Il vous a parlé, grand'mère?
Il vous a parlé.

L'an d'après, moi, pauvre femme,
A Paris étant un jour,
Je le vis avec sa cour,
Il se rendait à Notre-Dame.
Tous les cœurs étaient contents.
On admirait son cortège.
Chacun disait: « Quel beau temps,
Toujours le Ciel le protège. »
Son sourire était bien doux;
D'un fils Dieu le rendait père,
Le rendait père.
— Quel beau jour pour vous grand'mère!
Quel beau jour pour vous.

Mais quand la pauvre Champagne
Fut en proie aux étrangers,
Lui, bravant tous les dangers,
Semblait seul tenir la campagne.
Un soir, tout comme aujourd'hui,
J'entends frapper à ma porte.
J'ouvre, Bon Dieu! c'était lui,
Suivi d'une faible escorte.
Il s'assied où me voilà,
S'écriant: « Oh! quelle guerre!
« Oh! quelle guerre!
— Il s'est assis là, grand'mère?
Il s'est assis là. »

— J'ai faim, dit-il; et bien vite
Je sers piquette et pain bis.
Puis il sèche ses habits;
Même à dormir le feu l'invite.
Au réveil voyant mes pleurs,
Il me dit: « Bonne espérance!
Je cours de tous ses malheurs
Sous Paris, venger la France.
Il part, et, comme un trésor,
Depuis j'ai gardé son verre,
Gardé son verre.
— Vous l'avez encor, grand'mère,
Vous l'avez encor?

Le voici! mais à sa perte,
Ce héros fut entraîné,
Lui qu'un pape a couronné
Est mort dans une île déserte.
Long-tems aucun ne l'a cru,
On disait: il va paraître!
Par mer il est accouru:
L'étranger va voir son maître,
Quand d'erreur on nous tira,
Ma douleur fut bien amère,
Fut bien amère.
— Dieu vous bénira, grand'mère,
Dieu vous bénira!

(1) Napoléon.

COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 30 mai. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 100 fr. 60 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre, 70 50. — Action de la banque, 2022 25. Emprunt royal d'Espagne 1826, 55 7/8 c. Emprunt d'Haiti, 657 50.

* * Les taxes du PAIN à Liège du 2 juin, sont les mêmes que la semaine dernière.

(Correspondance particulière.)

ARCHÉOLOGIE. — Découverte d'un autel payen à Amberloux.

Amberloux est un petit village, de sept maisons, sur la branche droite de l'Ourte, dans le district de Bastogne, à une lieue de la grande route.

Les ducs d'Austrasie y avaient un palais dont la tradition même a conservé le souvenir; Pepin et sa femme Plestrude l'habitaient lorsqu'ils conçurent l'idée de fonder Saint-Hubert; mais il existe une autre circonstance qui rend ce lieu remarquable.

On lit au-dessus de l'église les mots *Curia Arduennæ* (assemblée de l'Ardenne); cette inscription, qui s'y trouve depuis plusieurs siècles, a pour but, d'après l'historien Brower, d'attester que c'est le lieu où Induciomare, de concert avec Ambiorix, chef des Eburons, réunît les Trévisiens, avant d'attaquer les armées romaines. C'est donc là que se prépara le grand soulèvement général qui força César à conquérir la Belgique une seconde fois; et ce village doit rappeler de grands souvenirs à tout Belge ami de sa patrie et de la liberté. Un événement récent est venu confirmer l'opinion de Brower, c'est la découverte d'un autel payen sous le maître autel de l'église. Chaque face de cet autel qui est carré représente une divinité particulière; on reconnaît facilement, malgré quelques injures du temps ou du fanatisme, Diane, la déesse protectrice de l'Ardenne; Minerve, Hercule et Mercure. C'est le respectable curé de l'endroit, M. Boreux, protonotaire apostolique, qui a découvert ce précieux monument, en 1823, en réparant l'église; on dit qu'un grand personnage a désiré se l'approprier; ce désir attesterait peu de goût; car un monument semblable perd tout son prix en changeant de place et alors ne vaut pas plus qu'une copie en plâtre qu'il est facile de se procurer. Il faut donc espérer que l'autel restera à Amberloux, et sans doute cette antique engagera beaucoup de voyageurs à faire un léger détour pour visiter ce pauvre village où se tenaient les assemblées des Trévisiens et où s'est trouvé un palais des chefs de la race carolingienne.

BOURSES. — L'administration du trésor dans la province de Liège, informe messieurs les boursiers, qu'ils peuvent se présenter à son bureau pour toucher le 1^{er} trimestre de 1827 des bourses qui leur sont accordées.

ETAT CIVIL du 1^{er} juin. — Naissances, 2 garç., 3 filles.

Décès: 2 garçons, 1 femme; savoir:

Anne-Joséphine Bernardine Lambinon, âgée de 23 ans 8 mois et 18 jours, rue Neuvice, n. 965.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE à la Boverie.

DIMANCHE 3, Grande Harmonie composée de 40 musiciens.
LUNDI 4, BAL et ILLUMINATION. (273)

Dimanche et lundi DIVERTISSEMENT au petit Sans-Souci, sur Avroy. (272)

Au Bosquet de Sans-Souci sur Avroy, BAL CHAMPÊTRE demain dimanche. (298)

BAL dimanche 3 à la grande salle, chez Renson, au Hensay. 268

HOTEL DU PONT NEUF A CHÊNÉE.

N. Painsmay, a l'honneur d'informer le public, qu'il donnera BAL demain lundi fête de la Pentecôte. (292)

Dimanche il y aura COMBAT de LINOTTES, chez Debeur, faubourg St. Gilles. On y invite les amateurs. (162)

Au protégé des amateurs, rue Pont-d'Isle, n. 21.

Magasin de chapeaux de Paris, à la mode, imperméables et autres; les personnes qui aiment à être coiffées légèrement, pourront se satisfaire, par des chapeaux en feutre pesant 5 onces de moins que les chapeaux de soie les plus légers.

Le prix de chaque qualité est très modéré. (296)

Au Chapeau de Paille, rue Vinde d'Isle, n. 615, à Liège.

M^{de} Beaujean-Bayet, marchande de soieries, modes et nouveautés, vient de recevoir une forte quantité de chapeaux de paille d'Italie, en belles qualités, qu'elle vend à des prix très avantageux. (286)

Dépôt d'ardoises au prix très modéré.

Chez Discry-Legros, aubergiste, quai sur Meuse à l'Eau, n. 940, enseigne de la Barque de Dinant. (295)

1320 florins des Pays-Bas à placer en rentes ou en achat de capitaux. S'adresser à B. J. Gueury, trésorier de la fabrique de l'église de Chainoux. (299)

M. Berryer, marchand orfèvre, sur le marché, à Liège, achète couronnes légères, louis vieux et neufs, louis de fabrique, pièces antiques en or et en argent, et toutes les monnaies à des prix avantageux.

Ma Deribeaucourt, rue Neuvice, au Sanveur, achète couronnes, louis légers et toutes monnaies quelconques.

A vendre une très belle calèche neuve avec persiennes; un bon fort cabriolet et une chaise de poste, ayant peu servi, et une belle jument pleine, véritable race normande, sans défauts.

S'adresser au pied de la Haute-Sauvenière, n. 40, où il y a un bel appartement à louer.

Au même n^o. on demande un bon cocher sachant bien panser et conduire les chevaux, où on dira pour qui c'est.

A LA SALLE DES DRAPERS.

Diminution des prix, pour les deux dernières représentations et pour la clôture définitive sans remise, Dimanche 3 et lundi 4 juin 1827, spectacle extraordinaire de mécanique, physique, et fantasmagorie. On commencera à 7 heures du soir. Le prix des places sont 1^{ère} 50 cents, 2^e. 25 cents, 3^e. 15 cents. Le Cosmorama est à voir tous les jours depuis 4 jusqu'à 9 heures du soir. A 15 cents, par personne. (284)

La personne qui a trouvé un chien anglais, répondant au nom de Milord, poil fauve, taille moyenne, oreilles coupées, avec, ou sans collier en cuivre; est priée de vouloir le remettre au n. 834, rue Pont-d'Isle. On donnera une récompense. (285)

Changement de domicile, Ch. Defize, marchand de vins, près la porte St. Martin, demeure présentement rue de la Rose, à la fontaine d'or, vend vins à des prix très modérés; en gros, en détail, même par carafond, et bière en bouteille. (297)

r b Bel appartement à louer pour une ou deux personnes tranquilles, sans enfans, rue devant Ste.-Croix, n. 865.

A vendre pour du vieux cuivre trois belles chaudières de 17 à 19 barils, avec chapitoux et serpentins, au n^o. 242, rue Hors-Château. (159)

Lundi onze juin 1827, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de Maître Grégoire, notaire à Huy; il sera procédé à la vente aux enchères, d'une pièce de terre sise en la commune de Lavois, nommée le Haut Cortil, exploitée par le sieur Dony, fermier audit lieu, contenant un bonnier 74 aunes.

S'adresser pour connaître les conditions audit notaire ou chez Berard, agent de change et d'assurances, rue Mont-St.-Martin, n. 658, à Liège. (277)

Belle maison de campagne, distante de 10 milles de Liège, à vendre, à louer ou à échanger contre biens fonciers ou rentes. S'adresser rue Souverain-Pont, n. 312, à Liège, ou chez le notaire Boukanger, Hors-Château. (1415)

Un commis ayant l'habitude des affaires et connaissant la tenue des livres, peut se présenter au n. 414, rue sur Meuse. (287)

A louer, une belle maison, avec remise, écurie, et jardin; plus un beau quartier tout à fait indépendant, aussi avec jardin, situés rue du Verd-Bois, n. 328, s'y adresser Au même n. une quantité de pierres de pavé à vendre. (280)

A louer à des personnes tranquilles un beau quartier indépendant situé Outre-Meuse. S'adresser à Mr. le greffier Defize.

A louer une jolie maison, située à l'entrée de la rue des tanneurs. S'adresser n. 135, même rue. (222)

Quartier ou chambre à louer dans une belle maison de campagne près l'église.

Plusieurs tonneaux jaugeant de 11 à 1200 litres, à vendre au n. 39 rue des Mineurs. (105)

VENTE DE MEUBLES.

Les 6 et 7 juin 1827, à deux heures de relevée, M^{lle} Catherine Lejeune, aubergiste, fera vendre en sa demeure actuelle, maison enseignée du Cheval Blanc, rue St.-Séverin à Liège, par le ministère du notaire Liberts, une quantité de meubles, consistant en tables, commodes, armoires, chaises, bois de lits, batterie de cuisine, plusieurs lits de plume et autres objets dont le détail serait trop long. Le tout argent comptant. (290)

Maison à louer pour le 24 juin en tout ou en partie, occupée par J. H. Demonceau, commissionnaire sur la Batte, n. 1099. (177)

(332) Mardi prochain 5 courant, continuation de la vente chez Ph. J. Duvivier, rue Velbruck, des meubles en acajou et mérisier, diverses qualités de vins en bouteilles, rideaux, literies, Argent comptant.

(329) A vendre de gré à gré, libre de charges et d'origine patrimoniale;

1^o. Un pré, situé à Hartenge, commune de Waremme, tenant du nord au ruisseau, appelé la Mulle, exploité par G. Lejeune, contenant environ 174 perches.

2^o. La moitié de 15 bonniers métriques de terres arables, situés à Noville et environ, exploités par le fermier Dejosé.

3^o. Une pièce de terre de 26 perches 15 aunes, située à Oudoumont, commune de Verlainne.

4^o. Deux prairies, nommées les Cortils Laurent et Biquet; contenant trois cent cinq perches 16 aunes, situées à Oupeye, aboutissant à la chaussée, exploitées par Lambert Harvay.

5^o. Un pré de huit perches 71 aunes, dessous la Xhavée à Vervegnis, exploité par H. Brouwer.

6^o. Un bonnier métrique et 26 perches de terre en trois pièces, situées entre Oupeye et Petit-Aaz, commune d'Oupeye, exploitées par Humé Liégeois et Jean Tasset de Hermée.

7^o. Une maison, rue Salamande, à Liège, occupée par le sieur Krock, coutelier.

Il sera accordé des facilités pour le paiement. S'adresser à M^o. Collin, avoué, rue Grande-Tour, n. 86, à Liège.

A vendre une maison sise rue de la Wache; n. 756.

A louer une maison sise rue Table-de-Pierre.

A louer une maison sise rue du Stalon, occupée ci-devant par la dame veuve Bastin. (288)

S'adresser pour le tout à l'avoué Aerts. SUPPLÉMENT.

SUPPLÉMENT AU JOURNAL MATHIEU LAENSBERGH,

Du Dimanche 3 Juin 1827.

TRIBUNAL DE COMMERCE, SÉANT A VERVIERS.

Le juge-commissaire à la faillite du Sr. J. J. Detillieux, fils, ci-devant fabricant de draps, à Hodimont, informe les créanciers qui sont en retard de produire et affirmer leurs créances, que par jugement de ce jour, le tribunal de commerce séant à Verviers, les a mis en demeure et leur a accordé un dernier délai qui expirera le 8 de ce mois; les invite en conséquence à comparaître le 8 juin courant, à neuf heures précises du matin, au local des audiences dudit tribunal, pour la vérification et affirmation de leurs créances.

Invite en même tems les créanciers dont les créances ont été admises, à se réunir le même jour et heure, pour procéder s'il y a lieu à un concordat ou à un contrat d'union et à la nomination d'un syndic définitif.

Verviers, le 1er. juin 1827. Léop. NEUVILLE. (293)

Le fabricant de bonneterie de Troyes (en France), déballé l'année précédente, place St. Lambert, a l'honneur de vous prévenir qu'il vient d'arriver en cette ville avec un assortiment de trente mille paires de bas, bonnets et chaussettes en blanc, écrue et en couleurs; tels que bas de femmes, depuis 30 cents la paire jusqu'à 3 fls. 50 cents; idem à jour, depuis 58 cents la paire jusqu'à 7 fls. 50 cents; idem, bas de fil d'Ecosse, jusqu'à 12 fls. Bas d'hommes, depuis 58 cents jusqu'à 3 fls. 50 cents, à côtes et unies blancs, écu et en couleurs; chaussettes, bonnets et bas d'enfants de toutes qualités et grandeur; bas noir et gris, bon teint, pour femmes et hommes. tressés en 4 et 5 fils, au dernier prix de la fabrique. Plus un assortiment de bas de soie noir et blancs, unis et à jour; bas de laine noir et couleurs 500 jupons tricotés. Déballé Place de la Comédie, n°. 783. (249)

0) Vendredi 15 juin 1827, à 4 heures de relevée, le notaire Pâque procédera à la licitation, aux enchères publiques, en son étude rue St. Hubert, d'une maison sise à Liège, rue Souverain-Pont, n. 308, tenant d'un côté à M. l'avoué Émonts. Et le samedi 16 du même mois, à 3 heures de relevée, il exposera en vente aux enchères, trois maisons, sises faubourg Hocheporte, n. 776, 777 et 779.

Aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire Pâque.

317) La veuve et les enfans de feu Mathieu Nols, feront endi 7 juin prochain, à dix heures du matin, chez les enfans Voisin, Hôtel de la Pomme d'Or, à Herve, vendre aux enchères publiques sans autre remise, et adjuger à tout prix, la ferme, eux appartenant, à Ondeweeg, commune de Henri-Chapelle, consistant en bâtimens solides et 8 à 9 bonniers en jardin, verger et prairies de bonne production, sous les clauses à voir en l'étude du notaire De Befve, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège.

9) Très belle et très grande maison, avec grande cour, remise, curie, pompes, eau de fontaine toujours coulante, propre, tenir équipage, et à tout commerce, cotée, 860, en face de la Haute Sauvenière, avec deux autres maisons y contigues, ayant leur issue dans la rue Table de Pierres près l'hôtel du gouvernement, à vendre aux conditions les plus avantageuses pour en jouir le vingt cinq décembre prochain, parmi avis avant le premier septembre précédent. S'adresser au notaire Richard.

Quartier à louer dans sa nouvelle rue de la Régence, près la place St.-Denis. S'adresser à M. J. Rubbers, fabricant d'instrumens de chirurgie, au même endroit.

Ce quartier composé de plusieurs pièces, cave, etc., etc., serait surtout très convenable pour un ouvrier en fer, vu qu'il y a déjà un atelier avec forge d'établi dans une des pièces.

A défaut de pouvoir louer le quartier réuni, on louera également les chambres séparées. (262)

Jendi 7 juin 1827, à midi précis, attendu la grande quantité, dans le chantier des sieurs L. Delvaux, F. Doneux et soeur, sur Avroy, le notaire Delvaux vendra une quantité très considérable de bois sciés, savoir: une très grande et belle partie de planches de chêne de toute longueur jusqu'à 5 5 1/4 et 5 3/4 aunes, fort sèches, propres à employer de suite, barreaux, quartiers, feuillet et demi, fonçures; une grande quantité de planches sur bois rond, beaux horrons de noier, de chêne, de frêne et de cérisier; une grande quantité de wères, terrasses de posselets, pièces de sapin de 117 lignes d'épaisseur sur 146 lignes de largeur; une grande partie de planches et lattes de bois blanc, et de planches et quartiers de hêtre, beaucoup de planches et horrons de sapin de toute longueur, plusieurs cents de perches à houblon, raies pour toits et cheneaux en sapin, belles lattes de hêtre et lattes à plafonner, etc. etc. Argent comptant. (289)

Le mercredi 20 juin courant, à 3 heures de relevée, on exposera en vente publique en l'étude et par le ministère de M. Libens, notaire, Place St.-Pierre, n°. 21, une maison portant le n°. 540, sise au commencement du faubourg St.-Gilles, avec cour, four et fournil. S'adresser pour en connaître les clauses et conditions chez ledit notaire, ou à l'avoué Deponthière, sur le Pont-d'Isle, n°. 845. (291)

ADMINISTRATION DES DOMAINES, EAUX ET FORÊTS

Le sept juin prochain, aux dix heures du matin, le receveur des domaines, vendra publiquement et à l'enchère devant M. le commissaire royal de district, de Liège, dans les bureaux de ce dernier, galeries du palais, les foins croissant sur les terrains dépendans des forts de la Citadelle et de la Chartreuse.

Cette vente se fera en différens lots, et les acquéreurs après la coupe de la première herbe, auront la faculté de faire paître le bétail, sur une grande quantité de ces terrains.

On peut prendre inspection du cahier des charges, au bureau du receveur des domaines susdit, rue devant Ste. Croix, n. 86 4 à Liège. (245)

Adjudication d'immeubles et rentes.

En vertu de jugement; les héritiers de Mlle. Dethier, ci-devant religieuse, exposeront en vente publique, le vendredi 22 juin 1827, à deux heures de l'après midi, par le ministère de M^e Bertrand, notaire, et pardevant M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de cette ville, à son bureau, rue Plattes Pierres; savoir:

1^e Lot. — Une maison et dépendances, sise à Liège, rue du Verdbois n. 345, tenant à M. Delpierre et Kips.

2^e Lot. — Une maison et dépendances, sise à Liège, rue Pomme Cuite, à proximité du Grand Marché, occupée par Herbillon.

3^e Lot. — Une rente de 40 fl. 20 c., due par M. Pegrady, demeurant à Liège, place St.-Pierre.

4^e Lot. — Une rente de 50 fl. 25 c., due par M. Joirez, rue des Croisiers à Liège.

5^e Lot. — Une rente de 30 fl. 71 c., due par M. Dejaer, demeurant à Liège rue Féronstrée.

6^e Lot. — Une rente de 84 fl., due par M. Delwaide, distillateur à Hermalle.

7^e Lot. — Une rente de 33 fl. 60 c., due par M. Henoul, demeurant à Ombret et à Tilice.

8^e Lot. — Une rente de 11 fl. 48 c., due par Marcotte Havasse, menuisier, rue de la Magdelaine à Liège.

9^e Lot. — Une rente de 8 fl. 61 c., due par M. Grégoire, marchand brasseur, à Liège.

10^e Lot. — Une rente de 48 fl. 82 c. en plusieurs textes, due par la ci-devant chambre de St.-Pholien à Liège.

11^e Lot. — Une rente de 43 florins 7 c., due par la famille Ghisels.

Le cahier des charges et conditions est déposé au bureau de M. le juge de paix, et en l'étude de M^e Bertrand, notaire susdit. (294)

Immeubles à vendre par expropriation forcée.

Une maison cotée n. 243, ci-devant enseignée du Chasseur, avec cour et bâtiment ayant servi de plomberie, ses circonstances et dépendances, le tout situé rue Hors-Château, ville et commune de Liège, district communal dudit Liège, et premier arrondissement de la province du même nom, occupée par la partie saisie.

La saisie de ces immeubles a été faite par procès verbal de Michel Servais Houdret, huissier près la cour supérieure de justice séant à Liège, en date du seize mai mil huit cent vingt-sept, dûment visé et enregistré à Liège le même jour; ledit huissier à ce spécialement autorisé par mandat du treute avril précédent, enregistré le trois dudit mois de mai; lequel procès verbal a été dûment transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de Liège le dix sept mai mil huit cent vingt sept, et au greffe du tribunal de première instance séant en la même ville le 19 même mois.

Cette saisie a été faite à la requête de MM. les marguilliers administrateurs de la fabrique de l'église succursale de Saint-Servais à Liège, poursuite et diligence de M. Lambert Guillaume Fabri, président du tribunal civil sus-énoncé, et marguillier-caissier de ladite fabrique, domicilié à Liège, sur Thérèse Chevron, veuve de Gaspar François Aporta, épouse moderne d'André Joseph Dehuy, et ce tant en qualité propre qu'en celle de mère et tutrice naturelle de Josephine, Nestor, Hubertine et François Aporta, et sur ledit André Joseph Dehuy, plombier, et ce tant pour tel intérêt qui peut lui compétersonnellement qu'en qualité de co-tuteur aux enfans mineurs sus-nommés, tous les deux domiciliés rue Hors-Château audit Liège.

Copies dudit procès-verbal de saisie immobilière ont été laissées avant l'enregistrement, 1^o à M. le chevalier de Mélotte d'Envoz, bourgmestre de ladite ville de Liège; et 2^o à M. Henri Frésart, greffier de la justice de paix du quartier du nord de la même ville de Liège, lesquels ont chacun visé l'original en recevant leur copie respective.

La première lecture ou publication du cahier des charges pour parvenir à la vente par expropriation forcée desdits immeubles, aura lieu à l'audience des criées tribunal civil de première instance séant à Liège, le lundi 9 juillet 1827, aux dix heures du matin.

Maître Clément Joseph Wathour, avoué près ledit tribunal domicilié rue Fond Saint-Servais, numéro 476 à Liège, y dûment patenté pour l'exercice de 1826, art. 842, 6e. classe, occupe dans la présente pour lesdits marguilliers de St.-Servais, créanciers saisissants.

C. Wathour, avoué.

A vendre une pharmacie neuve ; on accorderait des facilités à l'acquéreur. S'adresser à M. DD. Wilmette, au Soleil, en Pêcheurue, (317)

Chambre garnie à louer, avec ou sans pension, rue St. Adalbert, n. 759.

() A VENDRE SUR FOLLE ENCHÈRE.

Une belle maison à porte cochère, avec brasserie, batimens, circonstances et dépendances, cotée présentement quatre vingt dix neuf, le tout construit en pierres de taille, briques, bois et couvert en ardoises, située rue devant la Magdelaine, quartier du sud de la ville, commune et district de Liège, premier arrondissement de la province de ce nom, occupée par la partie saisie et le sieur Jacques Franck, négociant et distillateur en cette ville.

La saisie en été faite par procès-verbal en date du vingt huit juillet mil huit cent vingt quatre, enregistré à Liège le lendemain, dressé par l'huisier Nicolas Joseph Bartholomé, fils, dument patenti et muni du pouvoir voulu par la loi, à la requête de la dame Marie Angélique Bouhy, sans profession, épouse à M. Lambert Joseph Toussaint, marchand horloger, et de ce dernier même en tant que de besoin à l'effet d'autoriser sadite épouse, domiciliés à Liège, rue du Pot-d'or, sur le sieur François Léonard Bouhy, marchand brasseur, domicilié à Liège en la maison susdite.

Une copie entière de l'exploit de saisie a été remise avant l'enregistrement à M. le chevalier de Melotte d'Envoz, bourgmestre de la régence municipale de la ville et commune de Liège, qui en a visé l'original.

Et une autre copie entière du même exploit de saisie a aussi été remise avant l'enregistrement à M. Pierre Jean Louis Bernard de Loncin, greffier de la justice de paix des quartiers du sud et de l'ouest réunis de ladite ville et commune de Liège, qui en a aussi visé l'original.

Cette saisie a été transcrite au bureau de la conservation des hypothèques établi à Liège, le vingt neuf juillet mil huit cent vingt quatre, et pareille transcription a aussi été faite au greffe dudit tribunal civil de première instance séant à Liège, premier arrondissement de la province de ce nom, le onze août suivant.

La première publication du cahier des charges et conditions de la vente aura lieu à l'audience publique des criées, première chambre du susdit Tribunal, le trois janvier mil huit cent vingt-cinq, aux dix heures du matin.

M. Charles-Joseph-Constantin FABRY, patenti par la régence de la ville de Liège, le 21 mai dernier, art. 1055, classe 7, avoué près le prédit Tribunal, domicilié audit Liège, rue des Célestines, n. 675, 2. bis, a charge d'occuper pour les saisisans.

Fait à Liège, le douze août 1824. Signé, Ch. FABRY, avoué. Je soussigné greffier du Tribunal de première instance séant à Liège, certifie que conformément à l'art 682 du code de procédure civile, pareil extrait a été ce jourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le 13 août 1824. Signé, Renardy, commis-greffier. Enregistré à Liège, le 14 août 1824, fol. 140 c. 7. Reçu un florin 3 cents, subvent. comprises. Conrad DE HARLEZ.

La poursuite ayant été suspendue à la demande de la partie saisie, il n'a pas été procédé à la première publication au jour sus-indiqué, et étant reprise elle aura lieu le 14 mars prochain de la manière ci dessus

Liège, le 3 février 1825. Ch. FABRY, avoué. Les trois publications du cahier des charges ayant été faites, l'adjudication préparatoire de l'immeuble sus-énoncé a eu lieu le 25 avril présente année, moyennant la somme de trois mille florins des Pays-Bas, et l'adjudication définitive est fixée et sera faite à l'audience publique des criées du susdit Tribunal, le lundi quatre juillet prochain, aux neuf heures du matin, sur la mise à prix ci-dessus. Ch. FABRY, avoué dument patenti.

Ledit jour quatre juillet 1825, il a été procédé à l'adjudication définitive dudit immeuble, lequel à la suite de Surenchère a été définitivement vendu à l'audience des criées dudit Tribunal, le treize du même mois, et adjugé à Mathieu-Albert Prion, rentier, et à Marie-Marguerite Bouhy, son épouse, négociante domiciliés et demeurant ensemble audit Liège, au prix de dix mille dix florins du royaume, et aux charges, clauses et conditions de la vente.

Les crédits époux Prion-Bouhy, n'ayant point satisfait à la neuvième condition dudit cahier des charges par paiement des sommes mentionnées aux deux bordereaux de collocation délivrés à la susdite épouse Toussaint, comme dite est, quoiqu'ils en aient été légalement sommés par exploit de l'huisier André-Nicolas Salme, en date du vingt-six mai présente année, enregistré à Liège, le vingt-huit, et ainsi qu'il a été constaté par le certificat délivré par le greffier dudit tribunal, le 29 mai susdit, enregistré aussi à Liège, le premier juin, ont, pour tels refus et défaut de paiement, encouru la folle enchère aux termes des articles 9 et 15 du prédit cahier des charges d'adjudication.

En conséquence, il sera, à la requête desdits époux Toussaint-Bouhy, ci-dessus qualifiés, procédé contre les susdits adjudicataires Prion-Bouhy, à la vente sur folle enchère de l'immeuble sus-énoncé, occupé par eux, à quel effet, l'enchère sera publiée de nouveau, à l'audience des criées dudit tribunal, le dix-huit juin 1827, aux dix heures du matin, sur la mise à prix de trois mille florins, outre les conditions de l'adjudication.

M. Charles-Joseph-Constantin FABRY, avoué près ledit tribunal, domicilié à Liège, patenti au vœu de la loi, occupe et occupera pour les susnommés, poursuivant la présente folle enchère, Signé, Ch. FABRY, avoué.

Je soussigné greffier du tribunal civil de première instance séant à Liège, certifie que copie du présent a été ce jourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

A Liège, le premier juin 1827.

Signé Renardy, commis-greffier.

Enregistré à Liège, le premier juin 1827, fol. 76, case 7. Reçu pour enregistrement 80 cents, pour additionnel 21 cents. Signé, Conrad de Harlez.

ANNONCES DE LIBRAIRIE.

En vente chez LEBEAU-OUWERX, place du Spectacle :

Fragmens philosophiques, par Cousin; *Esquisses de philosophie morale*, par Dugald-Stewart, traduit par T. Jouffroy; *Histoire comparée des systèmes de philosophie*, par de Gérando; *Du perfectionnement moral*, par le même. *Mélanges de morale*, par Francklin; *Éléments de morale*, par Ch. Renouard; *De la philosophie morale*, par Droz; *L'industrie et la morale*, par Dunoyer; *Traité de législation*, par Comte; *Principes de droit politique*, par Torombert; *Exposition des principes et classification des sciences*, par le même; etc.

Jurisprudence du 19^e siècle, ou Recueil des arrêts et décisions de France et des Pays-Bas; *Cours de droit-civil*, par Delvincourt; *Traité des donations*, par Grenier; *Lois de l'organisation et de la compétence des juridictions civiles*, par Carré; *Pandectes justiniennes*, par Pothier; *Commentaire sur le code de procédure-civile*, par Pigeau, nouvelle édition; *Dictionnaire universel du commerce*; *Code commercial*, par Rouen; *Commentaire sur le code-pénal*, par Carnot; *Thémis, ou bibliothèque du jurisconsulte*; *Manuel du publiciste*, par Isambert; *Nouveau manuel des notaires*; etc.

Ouvrages de Say, Malthus, Riccardo, Storch; etc. *Traité élémentaire de chimie*, par Thénard; *Dictionnaire de chimie*, par Drapiez; *Cours de physique*, par Pécelet; *De la lithotomie*, par Civiale; *Manuel de clinique médicale*, par Martinet; *Manuel des opérations chirurgicales*, par J. Coster; *Bibliothèque médicale, nationale et étrangère, avec les Annales physiologiques*, par Broussais; etc.

Ouvrages de Voltaire et de Rousseau, éditions de Paris; Les mêmes, éditions de Bruxelles; *Classiques français*, éditions in-8°, in-18, in-32. *Les Barricades*; *Les états de Blois*; *Les soirées de Neuilly*; *Les proverbes*, de Leclercq; *Théâtre de Clara-Gazul*; *Théâtre de Goethe*; *Théâtres étrangers*; *Répertoires dramatiques*; Bruxelles, in-8° et in-32; *De l'Opéra*, par Castil-Blaze; *Lettres sur la musique*, par Gérard, etc.

Manuscrit de 1812, par le baron Fain; *Six mois en Russie*, par Ancelot; *Histoire de la guerre de la Péninsule*, par le général Foy, etc.

Le même a un assortiment de livres d'éducation pour les collèges, pensionnats et écoles inférieures.

AVIS IMPORTANT pour les architectes, ingénieurs, entrepreneurs de bâtimens, ouvriers et toutes autres personnes qui veulent diriger elles-mêmes leurs travaux.

Un journal de cette ville a annoncé, le 19 du mois passé, qu'on vient de livrer au commerce, à Bruxelles, les trois premières livraisons du PROPRIÉTAIRE ARCHITECTE, par M. Urbain Vity, contenant 82 planches. — Cette édition est la même que celle que l'on vend à Paris chez Audot, librairie éditeur, rue des Maçons Sorbonne, n. 11, au prix de 3 fls. 78 cents P. B., pour chacune des trois premières livraisons, et de 7 fls. 56 cts. pour la 4^{me}, qui n'a pas encore paru, ainsi qu'il a été annoncé à Paris le 17 mars dernier dans le *Journal Général d'annonces*. On peut dès-à-présent se procurer les trois premières livraisons, chez Avanzo et Morganté, à Liège, au prix annoncé à Bruxelles, qui est le même que celui de Paris.

Après avoir consulté plusieurs de nos habiles architectes et connaisseurs en architecture, nous avons jugé à propos, dans l'intérêt général, de publier une deuxième édition de cet ouvrage, qui sera enrichie d'une 5^{me} livraison, composée ainsi qu'il suit :

1^o. De plusieurs modèles de maisons, dont quelques-unes en construction dans le royaume, auxquels on joindra les dimensions des murs et les qualités des matériaux employés; 2^o de plusieurs plans de jardin, tirés des meilleurs auteurs; 3^o de modèles d'ornemens et objets d'ameublement, choisis dans tout ce qu'il y a de plus nouveau.

Rien ne sera négligé dans l'exécution des planches, qui seront conformes à l'original. L'ouvrage en contiendra environ 130, format in-4^o, et il sera publié en cinq livraisons. Les 4 premières renfermeront les modèles, accompagnés d'un texte explicatif, et la cinquième contiendra le *Traité de construction*. Le prix, pour les souscripteurs, est de 2 fls. 50 cents P. B., pour chacune des 4 premières livraisons, et de 5 fls. pour la 5^{me}, sur papier velin fin. On souscrit à Liège chez Avanzo et Morganté, éditeurs de l'ouvrage.

Les mêmes publieront en outre une édition de l'ouvrage annoncé ci-dessus en langue hollandaise.

NB. Les lettres pour la souscription doivent être affranchies. (263)